



Locataire: Résiliatio/préavis

Par **celine23**, le **05/02/2014** à **15:36**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement, et celui ci ne me convient plus, je viens de réaliser à l'instant la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sachant que j'ai un préavis de trois mois. Je n'ai pas encore trouvé d'autres locations, cependant je ne voudrais pas me retrouver à payer un double loyer c'est pour cela que je souhaite envoyer cette lettre dès aujourd'hui et tenter de trouver un appart d'ici deux/trois mois. Ma question est la suivante: puisque j'ai un préavis de trois mois à aucun moment la propriétaire n'a le droit de me demander de quitter le logement avant les trois mois?

Merci.

Par **Lag0**, le **05/02/2014** à **16:43**

Bonjour,

Tout à fait, vous êtes en droit de rester jusqu'au dernier jour de votre préavis.